

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le jeudi 14 janvier 2021 à 12 h 05, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président  
M. Rémy Normand, vice-président  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
Mme Alicia Despins  
M. Jérémie Ernould  
Mme Michelle Morin-Doyle  
Mme Suzanne Verreault  
M. Steeve Verret  
Mme Émilie Villeneuve

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint  
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint  
M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. Patrick Voyer

---

**Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.**

**La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.**

**CE-2021-0001 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218) - AP2020-891 (CT-2510910) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 166 980,09 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Excavation Marcel Vézina inc.*, en vertu de la résolution CA1-2018-0275 du 20 août 2018 relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

---

**CE-2021-0002** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811) - [AP2020-915](#) (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 150 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Gravel<sup>2</sup> Avocats inc.* (Dossier 48811), en vertu de la résolution CA-2017-0270 du 5 juillet 2017 pour des services professionnels juridiques relativement à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811), selon les conditions négociées entre les parties.

---

**CE-2021-0003** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* (Dossier 74708) - [AP2020-927](#) (CT-2509779) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* (CBAQ), pour une somme de 130 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0004** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention en 2021 et en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec* - [DE2020-802](#) (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec*;
  - 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
- 

**CE-2021-0005 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2021 de l'agglomération de la Ville de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2021-001 (CT-2519170) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 129 824 900 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2021, réparti en quatre versements égaux de 32 456 225 \$, le 25 janvier, le 26 avril, le 5 juillet et le 4 octobre 2021.

---

**CE-2021-0006 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376 - GI2020-013 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1376;
  - 2° l'appropriation d'un montant de 850 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1376. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

**CE-2021-0007** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1377 - **GI2020-014** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1377;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1377. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0008** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1378 - **LS2020-281** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1378;
- 2° l'appropriation d'un montant de 234 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1378. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0009** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des *prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec* - **OM2020-006** (CT-2518196) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2021 de l'*Office municipal d'habitation* de Québec joint au sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 401 452 \$, soit 2 991 461 \$ pour le programme *HLM* et 2 409 991 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° l'autorisation au trésorier d'effectuer le versement de la contribution-ville 2021 à l'*Office municipal d'habitation* de Québec selon les modalités convenues entre les deux parties;
- 4° l'engagement, par la Ville de Québec, à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

---

**CE-2021-0010** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374 - PA2020-154 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1374;
- 2° l'appropriation d'un montant de 566 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1374. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0011** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-161 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement, R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction*

de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

---

**CE-2021-0012** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-162 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

---

**CE-2021-0013** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367 - PQ2020-025 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367;*
  - 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général d'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1367. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

**CE-2021-0014** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget pour l'exercice financier 2021 de la *Société municipale d'habitation Champlain* - **SO2020-006** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2021 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
  - 2° la mise à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2021, tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*.
- 

**CE-2021-0015** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1358 - **TM2020-268** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1358;
  - 2° l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1358. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2021-0016** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1359 - **TM2020-271** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1359;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1359. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0017 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2020-1135 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- 2° de la nomenclature modifiée des emplois.

---

**CE-2021-0018 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'ajout de licences VPN 2020 (Appel d'offres public 74629) - AP2020-899 (CT-2503685) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Victrix conseil inc.*, du contrat pour l'ajout de licences VPN 2020, pour une somme de 113 278,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74629 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

---

**CE-2021-0019 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008) (Dossier 61426) - AP2020-926 (CT-2515927) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 31 832,13 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.



**CE-2021-0020** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résiliation de l'entente de services entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique* (Dossier 52358) - **AP2020-945** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de la lettre de résiliation conjointe signée entre les parties le 23 décembre 2020 faisant état de la résiliation de l'entente conclue en vertu de la résolution CA-2018-0306 du 5 juillet 2018 entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* pour le réseau des villes francophones et francophiles des Amériques afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique*, le 31 décembre 2020;
- 2° l'autorisation de la résiliation de ladite entente le 31 décembre 2020, d'un commun accord entre les parties.

---

**CE-2021-0021** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19* - **DE2021-003** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 10 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

---

**CE-2021-0022** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'annexe A-1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec* - **RH2020-1110** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification de l'annexe A-1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0023 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice par intérim du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun - RH2020-1150 (CT-RH2020-1150) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) employée contractuelle, à l'emploi de directrice par intérim du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, avec effet rétroactif au 18 décembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0024 Dépôt des listes de contrats pour le mois de septembre 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) - AP2020-820 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de :

- 1° la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande et d'ententes pour le mois de septembre 2020;
- 2° la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et d'ententes ou payés par la carte d'achat ou en atelier de facture décentralisé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19).

---

**CE-2021-0025 Dépôt des listes de contrats pour le mois d'octobre 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) - AP2020-866 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de :

- 1° la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande et d'ententes pour le mois d'octobre 2020;
- 2° la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et d'ententes ou payés par la carte d'achat ou en atelier de facture décentralisé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2020;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19).

**CE-2021-0026** Avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - **AP2020-930** (CT-2514160) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser une dépense supplémentaire de 942 912,50 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

---

**CE-2021-0027** Ententes entre la Ville de Québec et trois organismes, relatives aux versements de subventions, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* - **CU2020-058** (CT-2503861) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et trois organismes, relatives aux versements de subventions totalisant 1 791 097 \$, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes audit sommaire;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ces mêmes ententes.

---

**CE-2021-0028** Entente entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de l'entente pour le prêt consenti aux fins d'acquisition, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment, et conversion du solde du prêt sous forme d'une subvention - **DE2020-656** (CT-DE2020-656) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de l'entente intervenue le 15 octobre 1999 pour le prêt de 250 000 \$ consenti par la Ville de Québec à la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec* aux fins d'acquisition, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment, selon des conditions substantiellement conformes à

celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, notamment la conversion du solde du prêt de 230 000 \$ en subvention à l'article 4;

- 2° les inscriptions comptables de ladite transaction, soit une somme de 230 000 \$ à même le poste contingent de proximité;
- 3° la conclusion de la résiliation–quittance générale et finale entre la Ville de Québec et la *Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec*, relative à la résiliation de ladite entente intervenue le 15 octobre 1999, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite résiliation-quittance générale et finale jointe audit sommaire.

---

**CE-2021-0029** *Adoption du Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2938 - GI2020-012 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2938;*
- 2° d'approprier un montant de 2 000 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2938. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0030** *Adoption du Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942 - GT2020-541 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation pour personnes âgées en perte d'autonomie sur le lot numéro 2 861 191 et une partie du lot numéro 1 036 737 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2942;*
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

**CE-2021-0031** *Adoption du Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs, d'équipements récréatifs et d'équipements urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2939 - LS2020-280 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs, d'équipements récréatifs et d'équipements urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2939;*
- 2° d'approprier un montant de 3 266 300 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2939. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0032** *Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882 - PA2020-108 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville:

- 1° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2882;*
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

---

**CE-2021-0033** *Adoption du Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2940 - PA2020-156 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2940;*
- 2° d'approprier un montant de 644 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2940. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du dit règlement.

**CE-2021-0034** *Adoption du Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2934 - PA2020-157 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2934;*
- 2° d'approprier un montant de 592 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2934. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0035** *Adoption du Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2941 - PA2020-163 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2941;*
- 2° d'approprier un montant de 110 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2941. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2021-0036** *Adoption du Règlement sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2937 - PA2020-164 (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2937;*

- 2° d'approprier un montant de 100 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2937. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2021-0037 Prolongement de la rue Edison – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-001 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Constructions T. Ouellet inc.*, comprenant le prolongement de la rue Edison sur une longueur de 168 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

---

**CE-2021-0038 Prolongement de la rue des Élans – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2021-002 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Constructions T. Ouellet inc.*, comprenant le prolongement de la rue des Élans sur une longueur de 127 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept, ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.* joints au sommaire décisionnel;
  - 2° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
  - 3° d'autoriser *Les Constructions T. Ouellet inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
  - 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Constructions T. Ouellet inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe audit sommaire;
  - 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
  - 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
  - 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.
- 

**CE-2021-0039** *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2911 - **TM2020-270** (Ra-2245)*

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de système de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2911;
  - 2° d'approprier un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de la Ville soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2911. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-



**CE-2021-0040 Entente entre la Ville de Québec et *La Centrale des syndicats du Québec*, relative à la réfection du stationnement souterrain de la *Place Jacques-Cartier* – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-488** (CT-DE2020-488) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Centrale des syndicats du Québec*, relative à la réfection du stationnement souterrain de la *Place Jacques-Cartier*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

**CE-2021-0041 Appropriation d'une somme additionnelle à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-005** (CT-DE2021-005) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier une somme additionnelle de 293 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

**CE-2021-0042 Bail entre la Ville de Québec et la *Coop de solidarité du Marché public de Sainte-Foy*, relatif à la location d'une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 257 467 du cadastre du Québec, incluant une structure permanente couverte d'une superficie d'environ 1 393 mètres carrés et une zone extérieure – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2021-010** (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à la *Coop de solidarité du Marché public de Sainte-Foy*, une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 257 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, incluant une structure permanente couverte d'une superficie d'environ 1 393 mètres carrés et une zone extérieure. Le bail, débutant le jeudi précédant la fête des Mères pour se terminer le 31 octobre de chaque année, sera d'une durée de 3 ans, soit de juillet 2020 jusqu'au 31 octobre 2022, avec une option de renouvellement de 3 ans, soit de mai 2023 au 31 octobre 2025. Pour 2020, le loyer est estimé à 33 333,33 \$, plus les taxes applicables, et sera rajusté annuellement, en fonction des revenus totaux de location;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

---

**CE-2021-0043 Autorisation de libérer des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville - LS2020-274 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville, selon la répartition prévue à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0044 Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements - LS2020-275 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 1 675 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements, pour la réalisation de divers projets de parcs et d'équipements récréatifs, selon les fonds disponibles des arrondissements suivants :

- Les Rivières : 393 000 \$;
- Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : 830 000 \$;
- Beauport : 285 000 \$;
- La Haute-Saint-Charles : 167 000 \$.

---

**CE-2021-0045 Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de septembre 2020 - AP2020-821 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de la *demande d'achat*, ou payées par la *carte d'achat* ou l'*atelier de factures* pour le mois de septembre 2020, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**CE-2021-0046** Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois d'octobre 2020 - **AP2020-867** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de la *demande d'achat*, ou payées par la *carte d'achat* ou l'*atelier de factures* pour le mois d'octobre 2020, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**CE-2021-0047** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour divers projets en TI - Lot 4 - Conseillers en gestion du changement (Appel d'offres public 60824) - **AP2020-886** (CT-2512255) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévio Conseils inc.*, le contrat de services professionnels pour divers projets en TI - Lot 4 - Conseillers en gestion du changement, pour une somme de 144 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 60824 et à sa soumission du 3 juin 2019.

---

**CE-2021-0048** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C028 (Appel d'offres public 52218) - **AP2020-890** (CT-2512439) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 35 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Charles Trudel inc.*, en vertu de la résolution CA1-2018-0275 du 20 août 2018 relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C028, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0049** Avis de modification numéro 1 relatif au renouvellement du contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C043 (Appel d'offres public 52302) - **AP2020-893** (CT-2512494) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 77 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjudgé à *Hamel Construction inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0908 du 27 mai 2020 pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec

(10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C043, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0050 Avis de modification numéro 1 relatif au renouvellement du contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 4C076 (Appel d'offres public 52302) - AP2020-894 (CT-2508788) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 178 469 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjudgé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0908 du 27 mai 2020 pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 4C076, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0051 Avis de modification numéro 2 relatif au renouvellement du contrat pour l'impression du bulletin municipal - Option 1 (Appel d'offres public 52812) - AP2020-908 (CT-2514421, CT-2515171) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 22 182,32 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjudgé à *Imprimeries Transcontinental inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-2064 du 20 novembre 2019 pour l'impression du bulletin municipal selon l'option 1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0052 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Charlesbourg - Lot 2 (Appel d'offres public 60838) - AP2020-912 (CT-2512920) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 109 029,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *GFL Environnement inc.*, en vertu de la résolution CV-2019-0615 du 2 juillet 2019 relative à la collecte et le transport des matières résiduelles - Arrondissement de Charlesbourg - Lot 2, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0053 Renouvellement du contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique - Lot 1 (Appel d'offres public 52876) - AP2020-918 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique, Lot 1, à *Brenntag Canada inc.*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52876 et aux prix unitaires de sa soumission du 24 octobre 2018.

---

**CE-2021-0054 Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités mécanique, électricité et structure - Inspection d'un lot de bâtiments municipaux, 2021 (Appel d'offres public 74575) - AP2020-923 (CT-2516402) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Topo planification, une division de St-Gelais Montminy et Associés Architectes inc.*, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités mécanique, électricité et structure - Inspection d'un lot de bâtiments municipaux, 2021, pour une somme de 204 440 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74575 et à sa soumission du 2 décembre 2020.

---

**CE-2021-0055 Adjudication d'un contrat pour des services techniques en contrôle de la qualité du matériel d'éclairage (PEP200731) (Appel d'offres public 74669) - AP2020-924 (CT-2517535) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Groupe ABS inc.*, le contrat pour des services techniques en contrôle de la qualité du matériel d'éclairage (PEP200731), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74669 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 décembre 2020.

---

**CE-2021-0056 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains - Lot 5 (VQ-48468) - AP2020-931 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 90 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Produits Capital inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0339 du 5 octobre 2016 pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains - Lot 5, du 12 octobre 2016 au 2 novembre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0057** Adjudication d'un contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* - Lot C-4005 - Fourniture et installation - Toiture - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 74518) - **AP2020-935** (CT-2502031) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises J. Chabot inc.*, le contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* (CRMO) - Lot C-4005 - Fourniture et installation - Toiture - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 294 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74518 et à sa soumission du 3 décembre 2020.

---

**CE-2021-0058** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Intervention en hygiène industrielle, travaux planifiés et situations d'urgence (Appel d'offres public 74612) - **AP2020-936** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Englobe Corp.*, le contrat de services professionnels - Intervention en hygiène industrielle, travaux planifiés et situations d'urgence, du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74612 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 décembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

---

**CE-2021-0059** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Intégration de pratiques de gestion optimales des eaux dans six rues affectant la qualité de l'eau de petits affluents du lac Saint-Charles (PEV200416) (Appel d'offres public 74420) - **AP2020-941** (CT-2518312) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *WSP Canada inc.*, le contrat de services professionnels - Intégration de pratiques de gestion optimales des eaux dans six rues affectant la qualité de l'eau de petits affluents du lac Saint-Charles (PEV200416), pour une somme de 179 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74420 et à sa soumission du 26 novembre 2020;
- 2° autorise *WSP Canada inc.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

---

**CE-2021-0060 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux d'ouvrages d'art sur différentes structures de la Ville de Québec - Lot 3 (Appel d'offres public 61419) - AP2020-946 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 337 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *J.A. Fortier Construction inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0452 du 23 octobre 2019 relative aux travaux d'ouvrages d'art sur différentes structures de la Ville de Québec - Lot 3, de la date d'adjudication au 30 septembre 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0061 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (Appel d'offres public 60906) - AP2020-947 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 375 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Boucher Lortie inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0308 du 4 juillet 2019 pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0062 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Aménagement de pistes cyclables 2021 (PAM200703) (Appel d'offres public 74588) - AP2020-949 (CT-2518332) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *WSP Canada inc.*, le contrat de services professionnels - Aménagement de pistes cyclables 2021 (PAM200703), pour une somme de 189 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74588 et à sa soumission du 7 décembre 2020;
- 2° autorise *WSP Canada inc.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

**CE-2021-0063 Renouvellement de contrats pour la fourniture d'enrobés bitumineux - Été 2021 - Lots 2 et 3 (Appel d'offres public 64795) - AP2021-005 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle les contrats des lots 2 et 3 adjugés à *Asphalte Lagacé Ltée*, pour la fourniture d'enrobés bitumineux - Été 2021, pour une somme estimée à 972 548 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour le lot 2, et pour une somme estimée à 972 548 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour le lot 3, conformément à la demande publique de soumissions 64795 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 février 2020.

---

**CE-2021-0064 Entente entre la Ville de Québec et *J'entreprends Québec*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du Fonds régions et ruralité - DE2020-1003 (CT-DE2020-1003) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 2 000 \$, à même le fonds liés à la *Politique d'investissement* du Fonds régions et ruralité (FRR), pour le versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du Fonds régions et ruralité, à titre de fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;
  - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *J'entreprends Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 2 000 \$, à la suite des événements liés à la COVID-19, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
- 

**CE-2021-0065 Entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de Baseball Victoria*, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du Fonds régions et ruralité - DE2020-1004 (CT-DE2020-1004) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approprie une somme maximale de 25 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du Fonds régions et ruralité (FRR), pour le versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du Fonds régions et ruralité, à titre de fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la COVID-19;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de Baseball Victoria* (CBV), relative au versement d'une subvention maximale de 25 000 \$, à la suite des événements liés à la COVID-19, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.



---

**CE-2021-0066 Entente entre la Ville de Québec et le *Club de natation région de Québec (CNQ) inc.*, relative au versement d'une subvention à la suite des évènements liés à la *COVID-19*, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité* - **DE2020-1005** (CT-DE2020-1005) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 947 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour le versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale* du *Fonds régions et ruralité*, à titre de fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la *COVID-19*;
- 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de natation région de Québec (CNQ) inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 947 \$, à la suite des évènements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0067 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord*, relatif à la modification des dates de fin et de reddition de comptes du projet *Entente visant à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires de l'agglomération de Québec* - **DE2020-867** (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Réseau Agriconseils Capitale-Nationale et Côte-Nord*, relatif à la modification des dates de fin et de reddition de comptes du projet *Entente visant à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires de l'agglomération de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0068 Approbation du calendrier des activités de promotion et de ventes pour 2021 de l'*Office du tourisme de Québec* - **OT2020-012** (CT-OT2020-012) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve la réalisation des activités prévues au calendrier des activités de promotion et de ventes de l'année 2021 de l'*Office du tourisme de Québec*, avec un budget de 709 234 \$.

**CE-2021-0069 Ordonnance numéro O-184 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel relativement au chemin Saint-Louis - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - [TM2020-242](#) (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-184 concernant le stationnement sur le chemin Saint-Louis - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, relative au Règlement R.V.Q. 2111, jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0070 Ordonnance numéro O-186 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement à l'avenue De Rochebelle et les bretelles de l'autoroute Henri-IV - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - [TM2020-275](#) (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-186 concernant la circulation sur l'avenue De Rochebelle et les bretelles de l'autoroute Henri-IV - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, relative au Règlement R.V.Q. 2111, jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0071 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 9, 11, 16, 18 et 22 décembre 2020**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 9, 11, 16, 18 et 22 décembre 2020, tels que rédigés.

---

**CE-2021-0072 Confirmation du niveau d'emploi pour le poste de directeur de la Division de la rémunération, des systèmes d'information ressources humaines et des projets au Service des ressources humaines et promotion de madame Véronique Béland (ID. 024342) - [RH2020-1124](#) (CT-RH2020-1124) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° confirme le niveau d'emploi pour le poste de directeur de la Division de la rémunération, des systèmes d'information ressources humaines et des projets au Service des ressources humaines, à la classe 2 (B7) de l'échelle de traitement des emplois régis par le recueil des conditions de travail de l'*Association du personnel de direction de la Ville de Québec*;

- 2° promeuve madame Véronique Béland (ID. 024342), employée permanente, à l'emploi de directrice de la Division de la rémunération, des systèmes d'information ressources humaines et des projets (D589), classe 2 (poste no 47555), au Service des ressources humaines, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
- 

**CE-2021-0073** **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - RH2020-1132 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2020-1132 concernant la suspension sans solde d'une journée de travail d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 2° demande à la directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, madame Isabelle Dubois, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
- 

**CE-2021-0074** **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - RH2020-1137 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2020-1132 concernant la suspension sans solde d'une journée de travail d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 2° demande à la directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, madame Isabelle Dubois, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

**CE-2021-0075** Abolition d'un poste de commis intermédiaire, classe 3, création d'un poste de conseiller à la direction d'Arrondissement ou de Service, classe 3, à la direction du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et promotion de madame Maude Doyon (ID. 042506) - **RH2020-1140** (CT-RH2020-1140) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de commis intermédiaire (F402), classe 3 (poste no 41455), de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la Division de la planification stratégique du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
  - 2° crée un poste de conseiller à la direction d'Arrondissement ou de Service (P686), classe 3 (poste no 47663), de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la direction du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
  - 3° promeuve madame Maude Doyon (ID. 042506), employée permanente, à l'emploi de conseillère à la direction d'Arrondissement ou de Service (P686), classe 3 (poste no 47663), à la direction du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
- 

**CE-2021-0076** Entente de règlement intervenue entre un employé et la Ville de Québec - **RH2020-1157** (CT-RH2020-1157) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° entérine l'entente de règlement intervenue le 18 décembre 2020 entre l'employé concerné et la Ville de Québec;
  - 2° autorise la directrice du Service des ressources humaines à signer au nom de la Ville de Québec, ladite entente de règlement.
- 

**CE-2021-0077** Adjudication d'un contrat pour la construction et la réfection de chambres de vannes (PSP190245) - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 74478) - **AP2020-905** (CT-2518444) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Entreprises G.N.P. inc.*, le contrat pour la construction et la réfection de chambres de vannes (PSP190245) - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme de 3 172 512,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74478 et aux prix unitaires de sa soumission du 8 décembre 2020.

---

**CE-2021-0078** Adjudication d'un contrat pour la construction d'une chambre de vannes et le réaménagement de réseaux d'eau potable (PSP190245) - Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 74534) - **AP2020-906** (CT-2518447) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Excavations Lafontaine inc.*, le contrat pour la construction d'une chambre de vannes et le réaménagement de réseaux d'eau potable (PSP190245) - Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour une somme de 3 349 652,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74534 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 décembre 2020.

---

**CE-2021-0079** Annulation de l'appel d'offres public 74196 relatif à la fourniture des services de gérance des quais de déchargement, de manutention et d'entreposage temporaire - Centre de foires d'*ExpoCité* - **AP2020-939** (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 74196 relatif à la fourniture des services de gérance des quais de déchargement, de manutention et d'entreposage temporaire - Centre de foires d'*ExpoCité* et rejette l'unique soumission reçue.

---

**CE-2021-0080** Entente de règlement intervenue entre un employé et la Ville de Québec - **RH2020-1163** (CT-RH2020-1163) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° entérine l'entente de règlement intervenue le 21 décembre 2020 entre l'employé concerné et la Ville de Québec;
- 2° autorise la directrice du Service des ressources humaines à signer l'entente au nom de la Ville de Québec;
- 3° autorise le versement du montant sur lequel les parties se sont entendues.

---

**CE-2021-0081** Engagement de monsieur Maxime Gravel-Renaud (ID. 163482) préposé au secrétariat auprès du conseiller monsieur Yvon Bussièrès - **RH2021-004** (CT-RH2021-004) — (Ra-2245)

---

Il est résolu que le comité exécutif engage monsieur Maxime Gravel-Renaud (ID. 163482), préposé au secrétariat (0059) auprès du conseiller monsieur Yvon Bussièrès (poste no 38741) pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2021-0082 Modification au contrat d'engagement de monsieur François Moisan (ID. 006274), attaché politique et attaché de presse au Cabinet de la mairie - RH2021-019 (CT-RH2020-019) — (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la modification du salaire de monsieur François Moisan (ID. 006274), attaché politique et attaché de presse au Cabinet de la mairie (poste no 19857).

---

**CE-2021-0083 Report des quatre dates d'échéance pour le paiement des taxes municipales 2021 - FN2021-003 (Ra-2245)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° recommande le report des dates d'échéance pour le paiement des taxes municipales 2021, tel que mentionné au sommaire décisionnel;
- 2° demande au Service des affaires juridiques de la Ville de préparer un projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021*, R.V.Q. 2926, afin de donner suite à cette recommandation, lequel projet sera soumis rapidement au conseil de la ville pour adoption.

---

La séance est levée à 13 h

---

Régis Labeaume  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ad